

Décision

Générale

colonial

Décision n° 594 nominant une Commission chargée de procéder à l'estimation des boutres français éventuellement chargés de transports administratifs.

n° 594

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 septembre 1941

Numéro JO
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro
30 septembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1544, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les circonstances actuelles.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une commission, composée de M. le Commandant de la marine, président; M. le Chef du Service des travaux publics et M. Marill, président de la Chambre de commerce, membres, procédera sur demande des intéressés à l'estimation des boutres français éventuellement chargés de transports administratifs. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée par tout où besoin sera.

NOUAILHIETAS.